



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

avocats

Question écrite n° 35269

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le cas de la faute professionnelle irréparable d'un avocat dans l'établissement d'une requête conduisant au rejet définitif de celle-ci. Il souhaiterait savoir si, dans ce cas, le client est en droit de demander à l'avocat fautif la restitution des honoraires réglés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35269

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9695

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)